



MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE FIXE

Autocommutateur, postes fixes et DECT

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Lycée PORTES DE L'OISANS
960 avenue Aristide Briand
38220 VIZILLE

Siren : 193 800 893 00011

Représenté par : Monsieur Patrick MANUELLI, Proviseur ;
Comptable assignataire des paiements : Monsieur Yannick POIDEVIN.

DURÉE DU CONTRAT :

Contrat pour 4 ans – renouvelable une seule fois par reconduction expresse.

Début du marché : 1^{er} janvier 2025.

Le contrat fait l'objet d'un vote en Conseil d'administration et d'un accord des Autorités de tutelle.

CONFIGURATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Site composé de deux bâtiments distincts comprenant un effectif total de 1300 élèves :

- Lycée PORTES DE L'OISANS – Bât. Principal d'Enseignement général – 2^{ème} catégorie,
- Lycée PORTES DE L'OISANS – Bât. D'Enseignement technique et professionnel – 3^{ème} catégorie,
- 1 internat : effectif de 120 élèves internes,
- 1 self pour le service de demi-pension,
- 1 gymnase.

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS :

- 1 autocommutateur MITEL 5000 : capacité de 80 ports numériques et 112 ports analogiques
- 1 poste standard, modèle 6757
- 45 postes numériques
- 79 postes analogiques
- 16 bornes DECT (téléphones portables)
- 1 carte LT2
- 6 cartes LD4X
- 5 cartes LN16
- 7 cartes LAX/LHX

La description des installations est à vérifier si besoin par le candidat.

Toutes les lignes téléphoniques sont analogiques, hormis celle de l'affranchisseuse (sur IP).

La fourniture de nos lignes de téléphonie fixe faisant actuellement l'objet d'un renouvellement de marché, dans le cas où il y aurait une installation de lignes internet (sur IP) à la place de nos lignes analogiques, nous souhaiterions faire installer un boîtier spécifique permettant de ne pas changer nos équipements.

TYPE DE MAINTENANCE ET PÉRIODICITÉ :

Nous souhaitons une maintenance préventive et une maintenance curative de l'installation :

- Maintenance préventive :
Au minimum 1 visite préventive par an pour la vérification du serveur de communication et des batteries de secours ;
- Maintenance curative :
Nous demandons que figure dans les conditions générales du contrat une garantie de temps d'intervention (GTI), ainsi qu'une garantie de temps de rétablissement (GTR), avec indication des durées d'intervention et de rétablissement en heures selon le type d'incident concerné (degré de gravité).

REMISES DES OFFRES :

La visite des installations sera réalisée sur rendez-vous pris préalablement auprès du gestionnaire de l'établissement.

Si la société retenue n'a pas réalisé de visite, elle devra s'assurer du bon référencement des produits à la prise en main de la maintenance.

La proposition sera présentée sous la forme d'un contrat précisant les mentions obligatoires et notamment la reconduction expresse.

Les offres devront être déposées au plus tard le vendredi 28 juin 2024 à 12h00 sur la plateforme AJI.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Attribution du marché à l'offre la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 55%
- Qualité technique et délai d'intervention (en cas de panne) : 40%
- Qualité environnementale : 5%

DOCUMENTS À FOURNIR :

À l'appui de sa candidature, le candidat doit fournir les documents prévus au Code des Marchés Publics:

- Une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière,
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet,
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :
 - 1°) A satisfait aux obligations légales et fiscales ;
 - 2°) N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - 3°) N'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du Code du Travail.

- Il peut justifier lors du dépôt de son offre de références dans des opérations comparables.

PAIEMENT :

Le Comptable assignataire est l'Agent comptable du lycée des Portes de l'Oisans à Vizille. Le paiement sera fait dans les délais réglementaires par mandat administratif, après constatation du service fait dans le cas des interventions, sur présentation d'une facture établie en original et déposée sur la plateforme CHORUS PRO.

À la signature du contrat, le candidat devra fournir un RIB original sous format PDF.